Commune de troinex

**PROCÈS-VERBAL**
**DE LA SOIRÉE D'INFORMATION PUBLIQUE**
**POINT DE SITUATION SUR LES GRANDS PROJETS AU CENTRE DU VILLAGE**
**Jeudi 8 octobre 2026 à 18h30**
**Salle des fêtes**

**Présent(e)s :**

| | |
|---|---|
| M. | Pascal Schouwey, modérateur |
| Mmes | Ana Ferrer Tarolli, Architecte communale |
| M. | Fabrice Calame, Maire |
| MM. | Grégoire Odier, Guy Lavorel, Conseillers administratifs |

---

**ORDRE DU JOUR**

1. **Présentation de Mme Ferrer**
2. **Échanges avec les troinésiens**

***M. Schouwey**, modérateur, ouvre la séance à 18h32.*

**M. Calame** souhaite la bienvenue au public et souligne l'importance de la participation de la population aux grands projets communaux, tant pour faire connaître son avis que pour formuler d'éventuelles critiques. Il remercie les personnes présentes de leur participation. Revenant sur son intervention lors de la séance d'investiture du 1er juin, il rappelle avoir étudié l'histoire et être particulièrement attaché à celle de Troinex. M. Calame présente à cet égard le site ge200.ch, qui permet de parcourir l'évolution du canton au cours des deux derniers siècles. Il relève qu'en consultant les cartes de Troinex de 1828, on observe de nombreux champs dont les noms ont perduré jusqu'à aujourd'hui, ainsi que la présence déjà ancienne d'une passerelle sur la Drize. Il évoque ensuite la configuration de Troinex en 1835, alors constitué de petits hameaux, puis une photographie de 1932 montrant notamment que le chemin de Drize était alors presque aussi large que la route de Troinex.

Enfin, M. Calame présente une photographie de 1963 sur laquelle apparaissent la nouvelle église et le bâtiment du 1-3-5 Dusonchet, alors récemment construits. Il imagine que l'architecture de ces réalisations avait suscité une certaine émotion à l'époque et constate qu'elles constituent aujourd'hui, à tout le moins pour l'église, des éléments du patrimoine communal. M. Calame observe que Troinex conserve encore, d'une certaine manière, l'esprit communautaire qui pouvait être le sien en 1963, avec une dimension villageoise et à taille humaine. Il insiste sur la volonté de préserver cet esprit de communauté et de village tout en préparant la commune aux enjeux et aux besoins de 2026.

**M. Schouwey** présente le déroulement de la soirée. Il indique que celle-ci débutera par une présentation de Mme Ferrer Tarolli, architecte communale, avant de laisser place aux questions et réponses. Il salue la présence des conseillers administratifs, de M. Stendardo, du bureau 3BM3, architecte mandaté pour l'organisation du concours relatif aux logements du centre du village, de M. Nicola Chong, du bureau Pierre-Alain Dupraz, mandaté pour l'organisation du concours relatif à l'école de Troinex, ainsi que du bureau Malnati, représenté notamment par Mme Morgane Roth. M. Schouwey salue également la présence de M. Esposito, représentant de la paroisse catholique de Troinex, elle aussi concernée par les projets présentés.

## 1. Présentation de Mme Ferrer Tarolli

**Mme Ferrer Tarolli** indique que la présentation porte principalement sur le Plan directeur du cœur du village et repose sur une étude réalisée par le bureau Malnati. Elle explique qu'un Plan directeur constitue un document établi à une échelle globale, destiné à définir les intentions générales des différents projets ainsi que les connexions entre les espaces d'une commune ou d'un secteur de celle-ci. L'objectif de la présentation est ainsi de dresser un état des lieux des différents projets qui composent ce Plan directeur.

Situation actuelle

**Mme Ferrer Tarolli** présente ensuite le plan ainsi que la situation actuelle. Elle expose un plan de la partie villageoise de la commune accompagné d'une photographie aérienne permettant de mieux visualiser le secteur et situe le centre de Troinex ainsi que le périmètre désigné comme le « cœur du village ».

**Mme Ferrer Tarolli** relève que ce secteur concentre une part importante des équipements publics de Troinex, parmi lesquels la salle communale, l'école primaire, la Mairie, la paroisse catholique, les logements Dusonchet, l'auberge communale et la ferme Moillebin. Elle propose dès lors d'examiner la manière dont ce périmètre pourrait évoluer à l'avenir.

**Mme Ferrer Tarolli** explique que le Plan directeur formule des intentions permettant d'assurer la cohérence des futurs aménagements. Elle présente, d'une part, un plan schématique et, d'autre part, le plan élaboré par le bureau Malnati, qui illustre les types d'aménagement susceptibles d'être réalisés. Mme Ferrer Tarolli souligne que le Plan directeur commence ainsi à définir les relations entre le bâti et les espaces extérieurs. La volonté consiste notamment à créer un réseau d'espaces publics extérieurs possédant chacun leurs caractéristiques propres, mais reliés entre eux. Autour des équipements existants se dessine ainsi un ensemble d'espaces dont la cohérence doit être renforcée.

Image directrice

**Mme Ferrer Tarolli** compare ensuite les différentes composantes du Masterplan aux pièces d'un puzzle. Elle explique que chacune possède ses spécificités tout en devant contribuer à une vision globale harmonieuse. Parmi les éléments existants figurent la Mairie, rénovée en 2002, ainsi que la salle communale, ajoutée en 2010. À ces équipements s'ajoutent plusieurs projets. La « ferme de la culture » doit notamment permettre de réaffecter l'ancienne ferme Moillebin. Les parcelles de la paroisse, situées au nord du périmètre, sont également appelées à évoluer. Outre la transformation de la paroisse elle-même, les parcelles attenantes qui lui appartiennent et qui se trouvent en zone constructible pourraient accueillir des logements, une intention de construire existant déjà depuis plusieurs années.

**Mme Ferrer Tarolli** poursuit en indiquant qu'une réflexion importante concerne l'école, datant des années 1960-1970, qui doit être repensée afin de répondre aux besoins actuels et futurs. Une nouvelle centralité communale est également envisagée par la création d'une grande esplanade à l'arrière de l'école. Enfin, la parcelle de la Chaumière constitue la dernière pièce du dispositif et doit contribuer à compléter l'ensemble du projet.

**Mme Ferrer Tarolli** précise que certaines évolutions sont intervenues entre la situation actuelle et les programmes désormais envisagés, notamment en raison de transferts d'affectations entre différents sites. Mme Ferrer Tarolli explique qu'une grande esplanade pourrait notamment prendre place à l'emplacement actuel du bâtiment du 1-3-5 Dusonchet. Les logements construits sur les parcelles de la paroisse permettraient de reloger les habitants de cet immeuble et, à terme, de libérer son emprise afin d'ouvrir l'espace en direction du Nant-de-Sac.

**Mme Ferrer Tarolli** indique qu'un deuxième changement concernerait l'auberge communale, qui pourrait être rapprochée du centre du village et installée dans l'actuelle aile est de la paroisse catholique. Celle-ci doit de toute manière être rénovée et de nouvelles affectations sont recherchées. Une telle implantation permettrait de placer l'auberge en relation directe avec la future esplanade et de contribuer à réactiver le cœur du village.

**Mme Ferrer Tarolli** expose ensuite les réflexions relatives aux mobilités. Deux axes structurants ont été identifiés. Un axe nord-sud relierait le nord de la commune à la salle communale et à Troinex-Ville, tandis qu'un axe est-ouest relierait la Mairie et les espaces commerciaux à la route d'Annecy, en traversant notamment Dusonchet et le Grand-Pré. La convergence de ces deux axes confirme la volonté de créer une centralité autour de la future esplanade. Mme Ferrer Tarolli observe que le bâtiment actuel du 1-3-5 Dusonchet se situe précisément en travers de cet axe, ce qui renforce l'intérêt de déplacer le bâti afin d'ouvrir le secteur, de le rendre traversable et de créer un environnement plus accueillant.

**Mme Ferrer Tarolli** ajoute que les futurs projets pourraient également permettre la réalisation d'un parking destiné à la fois aux nouveaux logements et au public, afin de compléter l'offre de stationnement communale. Celui-ci permettrait de capter relativement rapidement le trafic motorisé et de libérer davantage le cœur du village des voitures, rendant ainsi sa traversée plus agréable.

**Mme Ferrer Tarolli** aborde ensuite le volet paysager. Elle rappelle que le Nant-de-Sac constitue l'une des limites du cœur du village et qu'il se trouve actuellement très proche des bâtiments Dusonchet. La suppression de ces constructions permettrait de redonner de l'espace au nant, de créer un environnement davantage connecté à la nature et de mieux maîtriser les risques d'inondation.

**Mme Ferrer Tarolli** relève également l'existence d'un cordon boisé à proximité de la parcelle de la paroisse ainsi que d'un espace présentant une importante valeur biologique sur la parcelle de la ferme. Ces deux secteurs sont actuellement difficilement connectés. La création d'une esplanade naturelle et replantée permettrait de rétablir cette continuité et de compléter le corridor écologique. Une deuxième trame végétale pourrait également être développée le long de la route de Moillebin afin d'accroître la canopée et d'accompagner la route par des espaces ombragés.

**Mme Ferrer Tarolli** explique que la réflexion porte également sur la typologie des espaces publics. Ceux-ci doivent être reliés tout en conservant des caractéristiques propres en fonction de leurs usages, de leur localisation et de leur rapport au bâti et à la nature. Une première trame, à dominante naturelle, serait développée en lien avec le Nant-de-Sac et l'espace déjà naturalisé autour de la salle communale. Une séquence de transition serait ensuite composée d'espaces semi-perméables, tels qu'un parc ou des terrasses relativement aménagées, notamment devant la salle communale et sur le parvis des nouveaux bâtiments prévus sur les parcelles de la paroisse. Mme Ferrer Tarolli explique que ces espaces conserveraient une vocation écologique et une certaine perméabilité.

**Mme Ferrer Tarolli** évoque ensuite une séquence plus urbaine, destinée à créer un pendant à la place de la Mairie. Une véritable place pourrait ainsi être aménagée devant la paroisse, en relation directe avec celle de la Mairie. Elle mentionne enfin les préaux de l'école, dont les usages sont plus spécifiques en raison des besoins scolaires. Ceux-ci devront également répondre aux exigences du Plan climat et de gestion des sols, notamment en raison des importants îlots de chaleur qu'ils représentent actuellement.

**Mme Ferrer Tarolli** présente la vision d'ensemble résultant de ces différentes intentions. Elle relève que le bâtiment du 1-3-5 Dusonchet apparaît particulièrement imposant et entrave la continuité recherchée, tant en matière de circulation que de relation avec le paysage.

Sa démolition permettrait de construire sur les parcelles de la paroisse des bâtiments dont la commune pourrait mieux maîtriser la qualité, afin de proposer des logements confortables et agréables, tout en contrôlant le niveau de densification du secteur. À l'inverse, si le bâtiment Dusonchet était maintenu alors que les parcelles de la paroisse étaient malgré tout construites, une grande partie de l'intérêt du Masterplan serait perdue.

**Mme Ferrer Tarolli** précise que la ferme de la culture serait reliée au reste du secteur par de petits cheminements légers traversant le parc ainsi que par un trottoir du côté de Moillebin. Elle disposerait également de ses propres espaces publics, parvis et places.

**Mme Ferrer Tarolli** indique que l'objectif n'est pas, à ce stade, d'entrer dans le détail de chacun des projets, mais de dresser un état de situation permettant au public de comprendre le degré d'avancement des différentes « pièces » du Plan directeur.

Projets en cours

**Mme Ferrer Tarolli** présente tout d'abord le projet de ferme de la culture. Celui-ci vise à rénover l'ancienne ferme Moillebin afin d'y regrouper les activités culturelles de la commune, notamment la bibliothèque, une salle de concert, des espaces d'exposition et des salles polyvalentes. Les bâtiments seraient accompagnés de cours possédant chacune leurs caractéristiques propres.

**Mme Ferrer Tarolli** aborde ensuite le projet relatif à la salle paroissiale. Il est actuellement prévu que l'aile est puisse être reprise et rénovée par la commune afin d'y installer une affectation choisie par celle-ci. L'objectif consiste à y développer un programme attractif, susceptible d'amener du public au cœur du village et de dialoguer avec la future esplanade. Aucun plan définitif n'est encore disponible, mais plusieurs pistes ont été étudiées dans le cadre d'études de faisabilité.

**Mme Ferrer Tarolli** précise également la situation foncière des parcelles de la paroisse. Celles-ci comprennent le bâtiment paroissial ainsi que les terrains situés à l'arrière. Un droit de superficie a été constitué en faveur de la commune afin de lui permettre de développer un projet global associant la rénovation de la salle paroissiale et la construction des bâtiments prévus en face. Le projet doit être développé en collaboration avec la paroisse afin d'assurer une véritable harmonie entre les différentes constructions.

**Mme Ferrer Tarolli** poursuit avec le projet de logements prévu sur les parcelles situées en face de la paroisse. Elle explique que leur construction permettrait d'utiliser ce secteur tout en offrant la possibilité de libérer ultérieurement l'espace actuellement occupé par le bâtiment du 1-3-5 Dusonchet. Les habitants de celui-ci pourraient ainsi être relogés, permettant une reconfiguration plus qualitative de l'ensemble du site.

Procédures de concours

**Mme Ferrer Tarolli** indique que ce projet se trouve actuellement en phase d'étude en vue du lancement d'un concours d'architecture, une opération de cette ampleur nécessitant une procédure de concours permettant de sélectionner le meilleur projet. Elle distingue les périmètres d'implantation A, B et C, dans lesquels les architectes pourront implanter les programmes demandés, du périmètre de réflexion D. Ce dernier n'est pas destiné à accueillir immédiatement les constructions prévues dans le cadre du concours.

Mme Ferrer Tarolli rappelle notamment que l'auberge communale devrait être transférée dans la salle paroissiale, ce qui libérerait le bâtiment de la Chaumière. Sa future affectation n'étant pas encore déterminée, les concurrents devront concevoir les éléments situés dans les périmètres A, B et C et formuler des intentions pour le périmètre D. La temporalité de ce dernier pourra ensuite être déterminée, tout en garantissant une cohérence d'ensemble.

**Mme Ferrer Tarolli** présente ensuite la situation de l'école, construite en 1965. Une étude réalisée par le bureau Dupraz a permis d'identifier plusieurs problématiques, notamment structurelles et liées aux normes du DIP. Les préaux constituent par ailleurs d'importants îlots de chaleur et l'augmentation de la population impose d'envisager une rénovation ainsi qu'un agrandissement de l'établissement. Le projet se trouve actuellement en phase d'étude en vue du lancement d'un concours d'architecture, dont le cahier des charges est en cours de rédaction.

**Mme Ferrer Tarolli** aborde enfin l'esplanade communale, qui constitue l'une des dernières pièces à pouvoir être concrétisée. Elle explique que celle-ci ne fait pas encore l'objet d'une étude spécifique, le bâtiment du 1-3-5 Dusonchet ne pouvant être démoli avant la réalisation des logements destinés à reloger ses habitants. Cette contrainte n'empêche toutefois pas d'engager une réflexion sur les intentions d'aménagement. L'esplanade étant directement liée au futur périmètre scolaire, il est demandé que le concours relatif à l'école intègre déjà cette réflexion, laquelle pourra être précisée ultérieurement.

**Mme Ferrer Tarolli** rappelle que deux concours d'architecture sont ainsi en préparation, l'un portant sur les logements des parcelles de la paroisse et l'autre sur l'école. Elle indique que la prochaine séance aura notamment pour objectif d'associer les participants à la rédaction des cahiers des charges de ces concours.

**Mme Ferrer Tarolli** explique le fonctionnement général d'une procédure de concours. Des études de faisabilité sont d'abord réalisées afin de définir les raisons du concours, les objectifs poursuivis et les possibilités offertes par le site. Un cahier des charges est ensuite rédigé afin de formaliser précisément les attentes. Une fois celui-ci validé, le concours est publié sur une plateforme et une procédure de présélection est organisée. Les groupements intéressés déposent leur dossier et huit à douze concurrents sont ensuite retenus. Mme Ferrer Tarolli précise que deux jeunes bureaux ne disposant pas nécessairement de toutes les références habituellement exigées pourront également être admis afin de favoriser l'émergence d'idées nouvelles.

**Mme Ferrer Tarolli** précise que cette première phase de sélection n'est pas anonyme, puisque l'identité des bureaux est connue. En revanche, la phase suivante est anonyme : les concurrents remettent leurs projets sans que le jury sache qui les a réalisés, afin de garantir une égalité de traitement. Après le jugement des projets, l'identité du lauréat est révélée et le mandat peut lui être attribué.

**Mme Ferrer Tarolli** indique que le cahier des charges s'organise autour de quatre grandes thématiques. Une première partie traite notamment des bases légales et des procédures, une deuxième présente le contexte, une troisième expose les attentes relatives au concours et une quatrième comprend un tableau détaillant l'ensemble du programme devant être conçu par les concurrents. Pour rappel, les deux concours prochainement lancés concernent les logements et l'école. Le périmètre de réflexion du premier comprend notamment la parcelle de la Chaumière, tandis que celui du second englobe l'esplanade.

**Mme Ferrer Tarolli** annonce que l'atelier du 27 octobre prochain permettra aux participants de contribuer à la définition du contenu du cahier des charges du concours relatif aux logements. Les études de faisabilité ont déjà été réalisées et les objectifs définis.

**Mme Ferrer Tarolli** indique que le projet se trouve donc désormais dans la phase de rédaction du cahier des charges, et que le lancement du concours est prévu d'ici au mois d'avril suivant. Les contributions du public sont particulièrement attendues concernant la troisième partie du cahier des charges, consacrée à la définition des attentes. Mme Ferrer Tarolli explique que l'ouverture de cette réflexion doit permettre de faire entendre la voix des habitants dès le début du processus et de s'assurer que les projets répondent également à leurs attentes.

Les participants seront invités à exprimer leur perception de ce qui constitue un projet de qualité, à définir ce que signifie pour eux « bien construire » et, plus largement, à réfléchir à la manière dont ils souhaitent que la commune aménage et construise ses espaces.

**Mme Ferrer Tarolli** indique que le prochain atelier sera structuré autour de trois thématiques. La première portera sur l'identité constructive et l'intégration au site, notamment le langage architectural souhaité et la manière dont les futurs bâtiments devront s'insérer dans le paysage. La deuxième concernera les types d'habitat, les différentes typologies de logements et les espaces communs. La troisième sera consacrée au paysage et aux aménagements extérieurs, afin de déterminer les ambiances et les équipements que les habitants souhaitent retrouver dans ces espaces. Elle souligne que l'ensemble des contributions recueillies au cours de cet atelier de réflexion sera utilisé pour rédiger le cahier des charges.

**Mme Ferrer Tarolli** conclut en résumant la réflexion autour d'une question centrale : que signifie « bien construire » le futur de Troinex ?

**M. Calame** remercie Mme Ferrer Tarolli et souligne la difficulté de présenter de manière à la fois claire, visuelle et synthétique un nombre aussi important de projets. Il souhaite apporter deux précisions. Premièrement, il insiste sur le fait que la démolition du bâtiment du 1-3-5 Dusonchet n'est envisagée ni par principe ni simplement parce que l'immeuble constitue une gêne dans le projet. M. Calame explique que ce bâtiment appartient à une époque de construction dont la qualité n'est pas toujours satisfaisante et rappelle que des immeubles comparables ont également été démolis dans d'autres communes afin de permettre des reconstructions de meilleure qualité. Dans le cas présent, une rénovation représenterait un coût particulièrement important sans garantir un résultat suffisamment qualitatif.

**M. Calame** précise, deuxièmement, que la décision finale dans le cadre d'un concours d'architecture ne lui appartient pas personnellement. Elle relève d'un jury composé de plusieurs personnes, comprenant notamment des professionnels ainsi que des représentants de la commune, du Conseil municipal et du Conseil administratif, les professionnels constituant la majorité de ce jury.

**M. Schouwey** indique qu'une trentaine de minutes est désormais consacrée aux questions du public.

**M. Schouwey** précise que l'atelier du 27 octobre permettra aux participants de formuler leurs avis et propositions, tandis que la présente séance est destinée en priorité aux questions de compréhension. Il propose d'organiser les échanges en trois parties : le concours relatif aux logements, le concours concernant l'école et ses aménagements, puis les espaces publics.

## 2. Échanges avec les troinésiens

Concours relatif aux logements

**Un habitant** demande si le recours à un concours constitue l'unique procédure possible et s'il ne serait pas envisageable de retenir une démarche plus simple et plus rapide.

**Mme Ferrer Tarolli** explique que les bases légales imposent le recours aux marchés publics à partir d'un certain montant de travaux. Elle précise qu'il existe plusieurs types de procédures mais que, lorsque les montants deviennent particulièrement importants, une procédure de marché public ouverte est obligatoire et implique notamment le recours à un concours. Certains concours sont entièrement ouverts, tandis que d'autres, comme celui envisagé à Troinex, prévoient une présélection d'un nombre déterminé de bureaux.

**Mme Ferrer Tarolli** mentionne également les mandats d'étude parallèles, qui ne sont pas anonymes et dans lesquels plusieurs bureaux sélectionnés travaillent simultanément. Elle conclut qu'il n'est toutefois pas possible de raccourcir davantage la procédure envisagée.

**M. Stendardo** demande quelle alternative pourrait concrètement être envisagée. Il relève qu'un appel d'offres portant uniquement sur les honoraires des mandataires serait difficilement réalisable en l'absence de projet défini, puisqu'il serait alors impossible d'évaluer précisément les coûts des prestations à fournir. Il souligne que le concours permet au jury de sélectionner en premier lieu un projet sur la base de sa qualité. M. Stendardo rappelle par ailleurs que la participation à un concours représente un investissement considérable pour les mandataires, de l'ordre de CHF 30'000.– à CHF 50'000.–, alors même que leur indemnisation reste très faible. M. Stendardo considère dès lors le concours comme un geste culturel majeur et estime qu'il convient de profiter de cette particularité suisse permettant de réaliser de nombreux projets sur la base de procédures privilégiant leur qualité.

**Un habitant** demande si la commune dispose déjà d'une vision de la future esplanade. Il souhaite notamment savoir si celle-ci accueillera des commerces, si elle sera entourée de bâtiments, et de quelle manière elle sera animée.

**Mme Ferrer Tarolli** répond que l'esplanade aura principalement une vocation naturelle et permettra notamment de redonner davantage d'espace au Nant-de-Sac. Aucune construction n'est prévue sur celle-ci, à l'exception d'un couvert nécessaire à l'organisation des manifestations communales. L'espace doit avant tout constituer un lieu de rencontre comprenant notamment des zones de jeux et des espaces ombragés. Mme Ferrer Tarolli précise que l'objectif consiste à placer cette esplanade au centre des différentes activités bâties qui l'entoureront. L'aile est de la paroisse devrait notamment accueillir une activité à vocation publique, avec une auberge, tandis que des commerces pourraient également s'implanter à proximité. L'esplanade elle-même demeurera toutefois un aménagement public extérieur, accompagné du couvert.

**Une habitante** revient sur le bâtiment du 1-3-5 Dusonchet et demande à partir de quelle date sa démolition et les nouvelles constructions pourraient intervenir.

**Mme Ferrer Tarolli** précise que les habitants du 1-3-5 ne devront pas quitter leur logement avant que les nouveaux appartements destinés à les reloger soient construits. Si le mandat issu du concours est attribué à la fin de l'année 2027, vraisemblablement autour du mois d'octobre, une phase d'étude devra encore intervenir avant les procédures d'autorisation, d'exécution et de chantier. Mme Ferrer Tarolli estime que le démarrage du chantier pourrait ainsi intervenir vers la fin de l'année 2028 et qu'une durée d'environ un an et demi conduirait, dans le scénario le plus favorable, à une réalisation autour de 2030.

**M. Calame** invite toutefois à considérer ce calendrier avec prudence. Il estime que 2030 constitue l'échéance la plus rapprochée et qu'une réalisation en 2032, 2033, voire 2034, doit également être envisagée. Il insiste sur le fait qu'il ne sera pas demandé aux habitants du 1-3-5 de quitter leur logement sans solution préalable. La commune, en sa qualité de bailleur public poursuivant notamment une vocation sociale, devra leur proposer un relogement dans des conditions équivalentes. M. Calame souhaite que cette opération puisse intervenir rapidement, mais assure que le transfert sera réalisé dans de bonnes conditions et en concertation avec les locataires.

**Une habitante** demande si la commune demeurera propriétaire de l'espace sur lequel seront réalisés les nouveaux logements.

**Mme Ferrer Tarolli** précise que les parcelles appartiennent à la paroisse, mais que la commune bénéficie d'un droit de superficie. Elle disposera ainsi de droits assimilables à ceux d'un propriétaire pendant la durée de ce droit et assurera la gestion des bâtiments.

**Un habitant** demande si la commune sera tenue de réaliser exactement le projet retenu à l'issue du concours ou si celui-ci pourra encore être modifié. Il s'interroge également sur les conséquences d'éventuelles difficultés financières qui conduiraient à retarder ou à modifier les deux projets.

**Mme Ferrer Tarolli** indique que la désignation d'un lauréat engage la commune vis-à-vis du mandataire retenu, sans toutefois l'obliger à réaliser définitivement le projet. Elle souligne qu'un projet de concours n'est de toute manière jamais exécuté strictement à l'identique. Une phase d'étude intervient encore après le concours et permet d'apporter des modifications. Le projet peut donc évoluer, voire être interrompu. En revanche, dès lors qu'un concours est organisé et qu'un lauréat est désigné, la commune ne peut pas écarter celui-ci au profit d'un autre concurrent.

**M. Esposito**, habitant et président de la paroisse catholique de Troinex depuis une vingtaine d'années, apporte des précisions sur l'origine du projet. Il explique que les finances de la paroisse se sont progressivement détériorées. Alors qu'elle percevait autrefois environ CHF 40'000.– à CHF 45'000.– de dons annuels, ce montant est aujourd'hui inférieur à CHF 12'000.–, tandis que ses frais de fonctionnement avoisinent CHF 70'000.–. Il indique que toutes les possibilités d'économies ont été examinées.

**M. Esposito** précise que la paroisse réfléchit ainsi depuis une dizaine d'années à l'avenir de ses terrains. Elle s'est tout d'abord rapprochée de promoteurs, mais les projets proposés visaient à exploiter les parcelles de manière maximale et auraient déjà conduit à la construction d'immeubles sur les prés. Cette approche ne correspondait pas à la volonté de la paroisse, qui souhaitait conserver une importante surface de verdure tout en réalisant quelques immeubles. La piste des promoteurs a donc été abandonnée au profit d'une réflexion avec plusieurs coopératives. Cette solution n'a pas davantage abouti, notamment en raison des difficultés financières de certaines d'entre elles et de propositions qui ne répondaient pas suffisamment aux attentes de la paroisse.

**M**. **Esposito** ajoute que la paroisse a ensuite envisagé de construire elle-même, tout en constatant l'investissement personnel important qu'un tel projet aurait exigé de ses membres. Un premier plan d'aménagement dépassant les limites des seules parcelles paroissiales a alors été élaboré avec le bureau Malnati. Celui-ci avait également formulé de premières propositions concernant la salle paroissiale, dont la rénovation représente un coût conséquent mais présente un intérêt certain. Des échanges ont ensuite débuté avec la commune et ont permis d'identifier, il y a environ six ans, plusieurs convergences entre les besoins de la Mairie et ceux de la paroisse. La coordination entre les différents espaces s'est poursuivie, avant que la commune ne reprenne le pilotage de la démarche, laquelle a finalement abouti au Masterplan.

**M. Esposito** souligne que ce projet présente également un intérêt majeur pour la paroisse. En contrepartie du droit de superficie accordé à la commune, il est notamment envisagé de construire de nouveaux locaux paroissiaux devant l'entrée de l'église. Depuis la zone des prés, ceux-ci seraient conçus de manière à presque disparaître dans le mur de soutènement de l'église et accueilleraient notamment les bureaux et locaux de la paroisse. M. Esposito précise que les zones grisées figurant sur les plans représentent uniquement les périmètres dans lesquels les immeubles pourront être implantés et non l'emprise définitive des bâtiments.

**M. Esposito** considère que le projet répond à un besoin public tout en préservant la volonté de la paroisse de maintenir une large zone de verdure. La mise en relation de celle-ci avec le secteur de la ferme permettra de créer un espace vert plus important qu'actuellement. Il reconnaît que le terrain de football sera légèrement réduit, mais souligne qu'une importante surface végétalisée subsistera devant la salle paroissiale et dans la profondeur du site. Il ajoute, avec humour, que la poursuite des dons à la paroisse serait naturellement appréciée.

**M. Esposito** se réjouit enfin de prendre connaissance des contributions issues de l'atelier du 27 octobre et estime qu'un représentant de la paroisse devra être associé au concours afin de pouvoir suivre le projet, celui-ci portant sur ses terrains.

Écoles et aménagements extérieurs

**Une habitante** demande si les parents d'élèves ainsi que leur association seront consultés dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges relatif à l'école.

**Mme Ferrer Tarolli** explique qu'un léger décalage existe entre les calendriers des deux concours et que les modalités précises de participation au second ne sont pas encore arrêtées. Elle assure néanmoins que des représentants de l'école seront associés à la démarche. La participation de l'association des parents d'élèves peut également être envisagée, l'objectif étant d'impliquer autant que possible les usagers. Une séance ouverte aux différentes associations pourrait ainsi être organisée.

**Un habitant** demande dans quelle réflexion s'inscrivent le futur parking et le chemin Dusonchet.

**Mme Ferrer Tarolli** indique que le parking prévu sous le futur bâtiment disposera de sorties permettant également de desservir le bâtiment du 7-9 Dusonchet, qui sera maintenu. Un parking public est également prévu. Cet aménagement devrait permettre de réduire fortement la circulation sur le chemin Dusonchet, les véhicules n'ayant plus besoin d'emprunter celui-ci pour accéder aux logements.

**Mme Ferrer Tarolli** ajoute qu'une réflexion sera menée sur les aménagements extérieurs et sur les conflits d'usage, notamment entre les déplacements des écoliers le matin et l'arrivée des voitures à proximité de l'école. La future disposition de l'établissement étant susceptible d'évoluer, la nature de ces conflits pourrait également changer. Mme Ferrer Tarolli souligne néanmoins que le chemin Dusonchet devrait devenir moins nécessaire aux voitures. Un accès devra être conservé pour les services d'urgence, mais celui-ci pourra être réaménagé. La vocation du futur parking consiste précisément à limiter l'utilisation du chemin Dusonchet. Il pourrait également intégrer les besoins de stationnement de la paroisse, permettant ainsi de libérer le parking actuellement situé devant celle-ci et de dégager davantage encore le chemin.

**Un habitant** s'interroge sur l'avenir de la Chaumière. Il relève le caractère charmant et encore viable du lieu et estime qu'il serait regrettable de détruire un environnement actuellement agréable alors même que les nouveaux projets cherchent à développer des espaces verdoyants.

**M. Calame** distingue l'activité de restauration de la Chaumière du bâtiment lui-même. Concernant le restaurant, il indique qu'une discussion a eu lieu avec l'exploitant en vue d'une cessation d'activité à un horizon relativement lointain. Le projet prévoit le transfert d'une activité de restauration, qui ne portera pas nécessairement le nom de la Chaumière, vers le cœur du nouvel aménagement afin de la mettre en relation avec les espaces projetés.

**M. Calame** précise qu'aucune décision n'est en revanche prise concernant le bâtiment de la Chaumière. Celui-ci est ancien, possède un charme certain mais également plusieurs défauts, et sa rénovation serait particulièrement coûteuse, notamment dans l'hypothèse du maintien d'un restaurant. Une pesée des intérêts devra donc être effectuée entre sa valeur historique et bucolique, son potentiel de rénovation et les besoins futurs. Cette réflexion se situe au bout du processus et pourrait n'intervenir que dans dix, quinze ou vingt ans, voire ne jamais se concrétiser.

**Une habitante** demande si le parking actuellement situé sous le préau de l'école sera maintenu ou déplacé. **M. Calame** répond que ce parking est inclus dans le périmètre de réflexion et qu'aucune décision n'a encore été prise à son sujet. Plusieurs contraintes techniques devront être étudiées, notamment la taille du parking réalisable sous les futurs immeubles et les besoins effectifs en stationnement.

**M. Calame** précise que, parmi les bâtiments scolaires concernés par le projet de rénovation, celui situé immédiatement derrière ce parking est le seul qui demeure aux normes. Il devrait donc être conservé, tout en faisant éventuellement l'objet de transformations architecturales. La question du parking situé devant celui-ci reste dès lors ouverte.

**Une habitante** demande si le déplacement de la bibliothèque est étudié en lien avec le projet de l'école, compte tenu de la proximité et des interactions possibles entre ces deux équipements.

**M. Calame** répond que la future bibliothèque est intégrée au projet de la ferme de la culture. Une liaison entièrement piétonne est prévue entre l'école et ce futur équipement.

**Un habitant**, qui indique avoir lui-même effectué sa scolarité à l'école de Troinex et s'interroger désormais sur celle de ses enfants, demande des précisions sur le calendrier. Il souhaite notamment connaître la durée des études ainsi que l'échéance envisageable pour la fin des travaux.

**Mme Ferrer Tarolli** précise que le concours relatif à l'école devrait débuter au début de l'année 2028. La procédure de concours et l'attribution du mandat interviendraient ensuite au cours de la même année. Une année d'étude au minimum sera encore nécessaire avant le début du chantier, ce qui conduit à envisager une réalisation autour de 2030-2031.

**M. Calame** ajoute que les travaux de l'école seront réalisés par étapes. Le bâtiment provisoire sera maintenu afin de permettre des rotations : une partie de l'établissement sera démolie, les élèves concernés seront temporairement transférés dans le bâtiment provisoire, puis réintégreront les locaux reconstruits avant que les travaux ne se poursuivent sur une autre partie du site. Il assure qu'à aucun moment le nombre de classes disponibles ne sera insuffisant et qu'il n'est pas envisagé de déplacer temporairement l'école dans un autre secteur de la commune. Cette organisation par rotations pourra allonger quelque peu la durée du chantier, mais permettra de garantir la capacité scolaire nécessaire.

**Un habitant** demande pour quelle raison le projet relatif à l'école intervient en deuxième position par rapport au concours concernant les logements.

**Mme Ferrer Tarolli** répond qu'il ne s'agit pas d'une question de priorité. Les deux projets sont déjà engagés mais progressent selon leurs temporalités respectives. La réflexion concernant les logements avait déjà débuté dans le cadre de la coordination avec la paroisse, tandis que l'étude de faisabilité de l'école était parallèlement en cours. L'objectif est que les deux démarches progressent simultanément, chacune suivant son propre calendrier.

**M. Calame** ajoute qu'il n'est pas exclu que l'un des projets finisse par devancer l'autre ou que leurs calendriers se chevauchent. Il relève qu'un projet scolaire est plus complexe qu'un projet de logements, notamment en raison du nombre d'acteurs à associer à la réflexion, parmi lesquels les parents d'élèves, les élèves, les enseignants et le DIP.

Espaces publics

**Une habitante** indique avoir échangé avec le directeur des services des sports du canton de Genève et relève l'existence d'un manque de terrains de football et, plus généralement, d'espaces sportifs dans le canton. Elle observe que les développements actuellement prévus ne semblent pas inclure de nouveau terrain de football et demande si la commune envisage de créer davantage d'espaces consacrés au sport à Troinex.

**Mme Ferrer Tarolli** explique que cette question n'a pas été abordée dans la présentation, car aucune zone sportive n'est prévue à l'intérieur du périmètre du cœur du village. Elle rappelle toutefois qu'une nouvelle zone sportive a récemment été aménagée, comprenant notamment un petit terrain de football au niveau de l'Agorespace ainsi que des terrains de tennis.

**Mme Ferrer Tarolli** reconnaît néanmoins qu'un besoin supplémentaire en matière de football pourrait apparaître. Dans le cadre du Plan directeur communal, la commune souhaite reprendre un champ dont le déclassement était envisagé par le canton et demande qu'une partie de ce secteur puisse être affectée à une zone sportive. Cette intention existe donc bien, même si elle ne relève pas du programme du cœur du village.

**Un habitant** demande quel sera l'avenir de la ferme Rosset au regard du développement de la ferme de la culture.

**Mme Ferrer Tarolli** indique que la ferme de la culture comprendra notamment des espaces d'exposition destinés à reprendre les activités actuellement accueillies à la ferme Rosset, ainsi qu'une petite salle de concert. Les activités culturelles qui y sont aujourd'hui organisées ont donc vocation à être intégrées à la future ferme de la culture.

**M. Calame** distingue toutefois le contenu culturel du bâtiment qui l'accueille actuellement. Il explique que la programmation artistique sera transférée à la ferme de la culture, mais que la question de savoir si le groupement exploitant actuellement la ferme Rosset assurera également l'exploitation du nouvel équipement reste à discuter. Il conviendra notamment de déterminer si celui-ci le souhaite. M. Calame envisage une programmation davantage centralisée, probablement coordonnée par une personne de la commune chargée de gérer l'ensemble des locaux. Quant au bâtiment de la ferme Rosset lui-même, aucune orientation particulière n'est arrêtée à ce jour. Il rappelle que la garderie occupe actuellement le rez-de-chaussée et qu'il n'est pas prévu qu'elle disparaisse.

**Mme Ferrer Tarolli** ajoute que les responsables de la ferme Rosset sont déjà associés spécifiquement à la démarche. Plusieurs entretiens ont été menés avec eux afin qu'ils participent à la réflexion sur l'aménagement des futurs espaces et ils ont déjà fourni des informations importantes pour le développement du projet.

**Un habitant** rappelle qu'une présentation du projet lauréat du concours relatif à la ferme de la culture avait déjà eu lieu et que celui-ci avait été favorablement accueilli par une majorité des personnes présentes. Il s'interroge dès lors sur l'opportunité de remettre ce projet en question. Il demande également si le futur espace prévu à Dusonchet ne risque pas de faire double emploi avec celui situé dans le secteur où se trouvent actuellement les chevaux.

**Mme Ferrer Tarolli** assure que le projet de la ferme de la culture n'est pas remis en question. Les mêmes mandataires poursuivent son développement et le projet se trouve désormais en phase d'autorisation. S'il continue naturellement à évoluer et à se préciser, ses caractéristiques essentielles demeurent inchangées. Mme Ferrer Tarolli estime par ailleurs que les différents espaces ne feront pas double emploi : le secteur évoqué par l'habitant possède davantage une vocation sportive, tandis que l'esplanade du cœur du village sera conçue comme un espace naturel de rencontre destiné notamment à accueillir les manifestations communales. Elle ne comprendra donc pas de terrains de sport.

**Un habitant** demande quel sera, à terme, l'impact de l'ensemble de ces projets sur la population de Troinex.

**Mme Ferrer Tarolli** répond que l'impact démographique devrait rester très limité, les nouveaux bâtiments ayant principalement vocation à remplacer des logements existants et à permettre le relogement de leurs habitants. Mme Ferrer Tarolli précise que la reconstruction impose néanmoins une augmentation de la capacité, de l'ordre d'un facteur de 1,5, mais estime que l'accroissement de population pourrait se limiter à environ vingt ou trente habitants. Il ne s'agit donc pas d'un développement générant un volume important de logements supplémentaires.

**M. Calame** précise que le résultat dépendra en partie de la typologie des logements qui sera retenue. La nécessité première consiste à reloger les habitants du 1-3-5 Dusonchet, mais la commune pourra également envisager des logements de taille moyenne ou importante destinés, par exemple, aux jeunes ou aux seniors. Il estime également l'augmentation à une trentaine de personnes environ. Le chiffre dépendra toutefois de l'évolution de l'occupation du 1-3-5, certains locataires étant susceptibles de déménager avant la réalisation du projet. L'objectif demeure de pouvoir reloger l'ensemble des personnes concernées, sans entraîner une augmentation importante de la population.

**Une habitante** demande si les potagers familiaux seront maintenus ou déplacés et s'il serait éventuellement possible de les agrandir.

**Mme Ferrer Tarolli** indique que le Plan directeur ne détermine pas encore si les potagers pourront être agrandis. Ceux-ci sont directement attenants à la future esplanade et aucune raison ne justifie actuellement leur suppression. Un éventuel agrandissement devra toutefois faire l'objet d'une discussion.

**M. Calame** rappelle que l'ensemble des aménagements n'est pas encore définitivement arrêté et que cette question fera donc partie des réflexions futures. Il relève comme élément favorable l'existence d'un PLQ immédiatement en face du secteur, ce qui permettra de traiter de manière cohérente les deux rives du Nant-de-Sac. Un projet de renaturation, de remise en eau et d'épaississement du cordon boisé est notamment envisagé. Ce travail pourra être mené parallèlement avec les promoteurs du secteur du nant de Sac afin de renforcer la qualité naturelle du site.

**M. Calame** reconnaît que ces aménagements pourraient avoir des conséquences sur les jardins familiaux. Il rappelle également la nécessité de disposer d'un espace suffisamment vaste pour accueillir les manifestations communales, notamment la fête du 1er Août, pour laquelle les capacités du site ont presque atteint leurs limites lors de la dernière édition. Il n'exclut donc pas qu'une réflexion soit menée sur le déplacement ou le repositionnement des potagers. Il rappelle que le secteur du Grand Pré pourrait, par exemple, accueillir une partie de jardins partagés ou familiaux. Il insiste toutefois sur le fait que les jardins familiaux constituent un projet auquel la commune reste attachée et qu'il n'est nullement question de les supprimer.

*Des remerciements et applaudissements sont adressés à **Mme Ferrer Tarolli** ainsi qu'au personnel communal.*

*En l'absence d'autres prises de parole et l'ordre du jour étant épuisé, **M. Schouwey** lève la séance à 19h56.*